

**PARC NATUREL REGIONAL OISE - PAYS DE FRANCE  
COMMISSION PATRIMOINE HISTORIQUE ET CULTUREL**

**Compte-rendu de la réunion du 16/11/2023  
En visioconférence  
et à la maison du Parc à ORRY-LA-VILLE, à 18h30**

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la Commission du 13/09/2023 ;
- Proposition de réattribution de subventions pour un ouvrage en cours de réhabilitation (PA2021) ;
- Questions diverses

Etaient présents :

Anne LEFEBVRE	Présidente de la Commission, Maire d'Avilly-Saint-Léonard (60)
Cécile GAUVILLE-HERBET	Vice-Présidente de la Commission, conseillère municipale de Fleurines (60)
Lucienne JEAN (Visio)	Secrétaire de l'Association Lamorlaye Mémoire et Accueil (A.L.M.A. 60)
Marion KALT (V)	Directrice du service patrimoine, Creil (60)
François-Xavier LECOMTE (V)	Conseiller municipal de Senlis (60)
Aude MISSENERD (V)	Conseillère municipale de Viarmes (95)
Régis MOREAU (V)	Président de l'Association Histoire et Archéologie de Nanteuil-le-Haudouin (60)
Nelly WILLOT (V)	Fondation du Patrimoine, Association de la Sauvegarde de Senlis (60)
Philippe MEURANT	Architecte du Parc naturel régional Oise – Pays de France
François-Xavier BRIDOUX	Chargé de mission Patrimoine historique et culturel au Parc naturel régional Oise – Pays de France

Etaient excusés

Delphine BACQUAERT	Chargée de mission Environnement, Conseil départemental de l'Oise
Cécile HANOTTE	Chargée de mission régional, Fondation du patrimoine (60)
Patrice HEURTAUT	Fondation du patrimoine (60)
Caroline KISZLO	Chef du service Tourisme, Patrimoine, Loisirs, Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise
Patrick MAYO	Conseiller municipal d'Orry-la-Ville (60)
Bruno VERMEULEN	Maire-adjoint de Pont-Ste-Maxence (60)
Béatrice VRILLON-DARCY	Présidente de l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine de Pontpoint (60)

La Présidente de la Commission, Madame LEFEBVRE, ouvre la séance en remerciant les membres de leur présence.

**I. Approbation du compte-rendu de la Commission du 13/09/2023**

Le compte-rendu de la précédente Commission est approuvé sans observations.

## **II. Proposition de réattribution de subvention pour un ouvrage en cours de réhabilitation (PA2021)**

M. MEURANT rappelle que, dans le cadre du programme d'actions 2023, une 2<sup>e</sup> tranche de subvention de 27 818 € avait été attribuée pour la suite de la restauration de la chapelle des Jockeys, commune de GOUVIEUX, dans le cadre de travaux complémentaires découlant de découvertes fortuites en cours de chantier. M MEURANT présente plusieurs photos de ce mur-pignon très dégradé.

Fin 2022, le projet de restauration de la serre du château de la Motte à Luzarches a été abandonné (subvention réservée par le PNR de 25 000€).

Or, également fin 2022, de nouveaux surcoûts importants sont apparus lors du chantier de la chapelle des Jockeys. La réattribution immédiate des 25 000 € du projet abandonné de la serre de Luzarches a donc été validée par le Bureau du 15 décembre 2022 au profit de la chapelle des Jockeys (3<sup>e</sup> tranche).

Cette 3<sup>e</sup> tranche s'est finalement avérée suffisante pour achever la réhabilitation de la chapelle des Jockeys, sans toucher à la 2<sup>e</sup> tranche (27 818€). La réception des travaux a été prononcée et la subvention de 25 000€ a été versée courant 2023.

Entre temps, d'autres chantiers ont débuté. La serre de la mairie de la Chapelle-en-Serval, fin XIX<sup>e</sup> s., est actuellement en cours de restauration. Ce dossier avait obtenu une 1<sup>e</sup> subvention forfaitaire de 25 000€ (PA2021), au regard d'un devis de travaux présentés de 73 678 €. Or, après finalisation du dossier d'études de restauration, le coût final estimé des travaux a été porté à 132 693 €, avec un certain nombre d'arbitrage techniques afin de ne pas alourdir davantage la facture. Parmi les arbitrages, celui d'une pose non patrimoniale des vitrages avec joints au silicone a été choisie, et non pas une pose traditionnelle au mastic à l'huile de lin et au blanc de Meudon.

Aussi, il est proposé à la Commission de réattribuer la subvention de 27 818 € (2<sup>e</sup> tranche de la chapelle des Jockeys non consommée) pour la serre de la mairie de la Chapelle-en-Serval, pour permettre cette pose traditionnelle des vitrages.

Mme JEAN demande des détails sur la serre.

Mme WILLOT demande également des détails sur les serres de Royaumont. Il lui est répondu que le Parc avait aidé à la restauration de la serre XIX<sup>e</sup>, et non de la serre des années 1950.

*NOTA : Vérification faite après la Commission, bien qu'ayant réservé dans un 1<sup>e</sup> temps une somme pour la restauration de la serre XIX<sup>e</sup> de Royaumont, le PNR ne l'a finalement pas attribuée, car il s'est avéré que la serre était classée Monument historique (or, le PNR ne subventionne pas les édifices classés). Par contre, le Parc a utilisé cette somme pour la restauration du verger ancien de l'abbaye.*

Mme la Présidente demande donc si tous les membres sont d'accord pour réattribuer la subvention de 27 818 € pour la serre de la mairie de La Chapelle-en-Serval. Tous sont d'accord pour la réattribuer.

## **III. Questions diverses**

M BRIDOUX présente quelques informations supplémentaires concernant le LIDAR de la forêt de Chantilly, déjà évoqué lors de précédentes commissions. Cette forêt, ainsi que celle de Coye, du Bois Bonnet et d'Ermenonville ont été entièrement « scannées », de la canopée au sol, lors de plusieurs survols en 2022 et 2023. Les couches informatiques ont été « nettoyées » de la végétation et une archéologue de la Mission archéologique de l'O.N.F. a fait un 1<sup>e</sup> travail d'analyse de ces données pendant un mois. Elle devrait exposer ses conclusions lors d'une prochaine présentation entre services.

Afin de compléter ce travail, le Parc a souhaité recruter un stagiaire, en collaboration étroite avec l'Université de Picardie, le Service régional archéologique des Hauts-de-France et les associations du patrimoine locales. Un stage de 6 mois est donc proposé, pour des étudiants en Master 2 (archéologie, géographie, histoire, histoire de l'art), de mars à août 2024.

Aucune autre question complémentaire n'étant posée, Madame LEFEBVRE remercie les participants. Comme aucune autre commission ne se réunira d'ici la fin de l'année, Mme LEFEBVRE leur souhaite également de bonnes fêtes de fin d'année, et clôt la séance.